

## Comment envisager les projets thérapeutiques des résidents ?

Avant tout il est indispensable d'écouter les résidents et leurs proches en vue d'obtenir leur consentement sur le projet thérapeutique que la situation médicale conditionnera. L'utilisation des algorithmes et autres outils d'aide à la décision est primordiale afin d'évaluer correctement une situation.

L'équipe pluridisciplinaire est à disposition du médecin traitant pour aider à l'établissement du projet thérapeutique, mais c'est à lui à le définir en connaissance de ces informations, et en accord avec son patient.

L'hospitalisation en seconde intention, après concertation avec le gériatre, pour des situations spécifiques (surinfection nécessitant une antibiothérapie IV, dégradation secondaire de co-morbidités, indication réhydratation IV ...) doit toujours s'envisager au cas par cas.

**Nous mettons à votre disposition sur notre page COVID-19 (rubrique « en pratique ») un algorithme décisionnel de prise en charge des patients âgés. Celui-ci a été validé par différentes instances compétentes dont l'Aframeco et le Collège de Médecine Générale.**



[www.aframeco.be](http://www.aframeco.be)